

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Une reprise en main

Les conseillers fédéraux ont très longtemps résisté à la tentation de s'engager personnellement dans les votations. Cette distance réservait l'avenir et préservait leur autorité en cas d'échec. Elle marquait aussi la distinction entre l'administration, qui prépare les projets de lois, et le législatif qui les discute, les modifie, et, finalement, les fait siennes. Le vote sur l'Espace économique européen et les débordements officiels dont il fut l'occasion ont changé tout cela.

Les mauvaises habitudes se prenant plus vite que les bonnes, le Conseil fédéral prit sans attendre celle de s'investir sans mesure dans chaque votation, souvent agressif, jouant au besoin une partie de la population contre l'autre et recourant à des staffs de «communicateurs» sans cesse plus nombreux.

Il s'ensuivit une dégradation immédiate des débats: qu'on pense aux invectives lancées par certains conseillers fédéraux à l'adresse des camionneurs opposés à la RPLP, des adversaires de l'ONU ou de ceux d'Armée XXI! Il en reste des rancoeurs tenaces, une perte de confiance et d'estime aussi. Tout le monde y perd, à l'exception des médias, qui préfèrent le spectaculaire au vrai, et du conseiller

fédéral vaniteux qui fait son numéro dans l'arène.

Une association «Citoyen pour les citoyens» a réagi en déposant en 2004 l'initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale», dont on trouve le texte ci-dessous, qui vise à rétablir des mœurs politiques dignes de ce nom.

Membre du comité officiel d'opposition à l'initiative, le conseiller aux Etats Didier Burkhalter a déclaré que l'initiative «vise l'extinction de voix des autorités pendant les campagnes de votations fédérales». Le conseiller national lucernois Ruedi Lustenberger estime pour sa part que l'intervention du Conseil fédéral seule permet à la population de s'informer et de se forger librement un avis. La conseillère nationale soleuroise Bea Heim accuse l'initiative de «faire entrer le loup dans la bergerie». «Elle permettrait (le site de la RSR résume ainsi l'avis de la parlementaire), à des groupes financiers importants de dominer l'opinion en menant des campagnes mensongères à une large échelle, sans qu'aucune instance impartiale ne puisse mettre les choses au point dans le sens de la majorité démocratiquement exprimée par le Parlement».

Le comité d'opposition pose comme autant d'évidences que le Conseil fédéral est capable d'être à la fois dans la mêlée et au-dessus, que les décisions populaires sont strictement déterminées par l'ampleur des moyens engagés, que les opposants sont forcément riches et (donc!) forcément malhonnêtes. Dans cette perspective, le référendum n'est qu'une impureté institutionnelle.

Le comité fait aussi l'impasse sur les sommes réelles que le Conseil fédéral engage directement ou indirectement durant ces campagnes, sommes dont on n'a jamais pu avoir ni le gros ni le détail, et qui sont, pour une part, payées par les impôts des opposants. Enfin, il tient pour rien l'engagement de la presse, toujours à la botte du pouvoir quand il s'agit de centraliser ou d'étatiser.

Ces parlementaires ont apparemment oublié que leurs prédécesseurs défendaient eux-mêmes les projets qu'ils avaient repris à leur compte, les ayant remaniés et acceptés en votation. Pour leur part, ils confessent spontanément leur manque d'autorité morale et leur incompétence quant aux lois dont ils sont les auteurs. Quel aveu! On est bien entendu prêt à les croire, mais ça pose tout de même un certain nombre de questions de fond!

Le parlement fédéral change en profondeur. Censé représenter le souverain, peuple et cantons, face au Conseil fédéral, il est en train d'abandonner ce rôle au profit d'une fusion avec la bureaucratie fédérale: il n'est

plus que co-législateur. Cet abandon de la fonction représentative a créé un vide entre la population et le pouvoir. L'UDC occupe ce terrain-là, et ce n'est pas un hasard s'il est le seul parti à soutenir l'initiative.

On nous objectera qu'un gouvernement doit aussi pouvoir s'exprimer et défendre ses projets devant le peuple. C'est vrai. Mais le gouvernement suisse n'est pas un gouvernement comme les autres. Comme le rappelle le troisième article de la Constitution fédérale, la Confédération ne dispose que de compétences déléguées. Les conseillers fédéraux ne sont pas des chefs d'Etat au sens usuel, mais plutôt des ministres aux pouvoirs limités, chargés par les cantons de maîtriser un certain nombre de domaines qu'ils ont en commun. La discrétion qui convient à tout ministre leur convient à eux aussi. L'initiative, avec la dernière phrase de la lettre a de l'alinéa 3 (nouveau) de l'article 34, circonscrit parfaitement l'aire d'intervention qui correspond à leur statut.

L'officialité partisane et administrative a besoin d'une sérieuse reprise en main pour lui rappeler que la Suisse est une Confédération d'Etats cantonaux souverains et une démocratie semi directe, non un Etat unitaire et centralisé.

Pour ce motif, nous recommandons l'acceptation de l'initiative, en soulignant qu'elle ne fait que formuler par écrit ce qui fut un usage helvétique incontesté jusqu'en 1992.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale

Texte de l'initiative

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit:

Art. 34, al. 3 et 4 (nouveaux)

3 A partir du moment où les débats parlementaires sont clos, la libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté sont garanties en particulier de la manière suivante:

a. le Conseil fédéral, les cadres supérieurs de l'administration fédérale et les offices de la Confédération s'abstiennent de toute activité d'information et de propagande. Ils s'abstiennent notamment de toute intervention dans les médias et de toute participation à des manifestations concernant le scrutin. Est exceptée une brève et unique information à la population par le chef de département compétent;

b. la Confédération s'abstient de financer, d'organiser et de soutenir des campagnes d'information et de propagande concernant le scrutin ainsi que de produire, de publier et de financer du matériel d'information et de propagande. Est exceptée une brochure explicative du Conseil fédéral envoyée à tous les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote. Celle-ci expose de façon équitable les arguments des partisans et des opposants;

c. la date de la votation est publiée au moins six mois à l'avance;

d. le texte soumis au vote et le texte en vigueur sont mis gratuitement à la disposition des citoyens et des citoyennes.

4 La loi fixe dans un délai de deux ans les sanctions applicables en cas de violation des droits politiques.

Aspects de la vie vaudoise

Tetris

(fm) Vous avez peut-être été un «accro» de Tetris, ce jeu vidéo quasi préhistorique qui nous venait de l'ex-URSS, supplanté depuis par d'autres jeux plus sophistiqués; il n'empêche: Tetris fleure bon la nostalgie, et nombreux sont encore ceux qui s'y adonnent. Un jeune graphiste vaudois a eu une idée originale: produire un Tetris humain. Autrement dit, remplacer les briques du jeu initial par des hommes et des femmes qu'il a filmés en train de se déplacer dans des rangées de fauteuil. Pour ce faire, Guillaume Raymond a réquisitionné la salle du Grand Conseil vaudois au Palais de Rumine de Lausanne et engagé huitante-huit participants. Six heures de prises de vue ont été nécessaires pour une vidéo de... 2 minutes 38! Le résultat? Si vous ne l'avez pas encore fait, rendez-vous sur le fameux site www.youtube.com/ytawards07winners. A noter que cette vidéo a été visionnée plus de neuf millions de fois et que son auteur a remporté le 1^{er} Prix

dans la catégorie Création du concours du site de partage de vidéos.

De l'excellence des cuisiniers vaudois

(fm) Apprêter en cinq heures un saumon d'élevage et différentes pièces d'agneau accompagnées de leurs garnitures, tel était le menu du plus important concours de haute cuisine suisse qui s'est déroulé à Berne le 7 avril dernier. Bravo aux Vaudois Stéphane Décotterd (du restaurant Le Pont de Brent, au-dessus de Montreux) et Fabrice Taulier (chef du restaurant de l'Hôtel du Lac à Vevey), respectivement premier et troisième; le vainqueur ira représenter la Suisse au premier Bocuse d'or européen, cet été en Norvège, avant d'affronter la finale internationale, l'an prochain à Lyon.

Félicitations également à Juan Ignacio Gomez Vara, apprenti à l'Auberge de l'Onde à Saint-Saphorin, qui a gagné le concours du meilleur apprenti cuisinier de Suisse Romande et du Tessin devant six autres candidats (un par canton).

Le lynchage médiatique des Serbes : II. Le Kosovo: contexte historique et idéologique

Après avoir montré dans un premier article qu'aucune des graves accusations portées contre les Serbes durant la guerre de Bosnie (épuration ethnique, massacres, viols de masse, etc.) ne résiste à l'examen des faits, et avant de montrer dans un prochain article qu'il en va de même pour la guerre du Kosovo, il convient de présenter le contexte historique et idéologique de la question du Kosovo.

Le statut du Kosovo (1912-1989)

A partir de la fin du XIV^e siècle, les Turcs conquièrent progressivement toutes les terres de la Serbie, dont le Kosovo qui tombe sous la domination turque vers le milieu du XV^e siècle. Malgré la dureté du statut de *dhimmi* («protégés»), rares sont les Serbes qui apostasient le christianisme. Ce n'est qu'à partir de la défaite des troupes austro-serbes contre les Turcs en 1690 – au Kosovo justement – que les Serbes chrétiens du Kosovo, fuyant les représailles turques, commencent à migrer vers le nord, créant ainsi au sud un appel d'air pour les Albanais en grande partie islamisés.

En 1878, la Serbie se libère du joug turc. En 1912-1913, elle libère ses derniers territoires, dont le Kosovo. A ce moment-là, les Serbes représentent encore presque la moitié de la population de la province. Le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie quand celle-ci entre dans la fédération yougoslave en 1918. La Constitution yougoslave de 1946, inspirée par le communiste croate Tito dont le but est d'affaiblir la Serbie, confère au Kosovo ainsi qu'à la Voïvodine le statut de provinces autonomes au sein de la République de Serbie. La Constitution yougoslave de 1963 fait un pas de plus en prévoyant une représentation directe des provinces autonomes à l'Assemblée fédérale. Enfin, la Constitution yougoslave de 1974 fractionne la Serbie en trois, en dotant chaque province autonome de sa propre constitution, de son propre parlement, de son propre gouvernement, de ses propres tribunaux et même de sa propre police.

Au Kosovo, les Albanais majoritaires abusent de cette quasi-indépendance en opprimant les minorités, en particulier les Serbes. Michel Aubin, professeur à la Sorbonne, écrit en 1981: «Un grand nombre de Serbes et de Monténégrins, qui ne sentaient plus leur sécurité assurée, quittèrent alors le Kosovo»¹. Pendant une dizaine d'années, les autorités fédérales et même serbes feignent d'ignorer cette situation, sous prétexte de ne pas rompre l'unité du Parti communiste yougoslave. Cependant, à partir du milieu des années huitante, la révolte des Serbes du Kosovo devient si forte que les autorités serbes sont forcées de réagir. Slobodan Milosevic incarne ce changement d'attitude. Devenu président de la Serbie en 1988, il fait modifier le statut des provinces autonomes en 1989, ramenant leur autonomie à ce qu'elle était avant 1974: pas de souveraineté, mais de larges compétences, en particulier dans le domaine de la culture et de l'éducation.

Réactions albanaises

Soumis à de fortes pressions de Belgrade, le parlement du Kosovo ratifie le 23 mars 1989 les amendements à la Constitution de Serbie. Les Albanais organisent des manifestations de masse, accompagnées d'attaques à l'arme à feu, qui font vingt-deux morts parmi les manifestants et deux parmi les policiers fédéraux².

En janvier 1990, la Ligue des Communistes yougoslaves est dissoute. Le 1^{er} juillet, la Serbie décide par référendum d'adopter une nouvelle Constitution, avant d'organiser les élections. Le lendemain, le Parlement du Kosovo proclame l'indépendance de la province. En représailles à cet acte de sécession, le Parlement de Serbie dissout trois jours plus tard le Parlement provincial³. Quatre jours plus tard, les Albanais du Kosovo déclenchent une grève générale.

En 1991, les grèves se multiplient. A l'appel de leurs chefs (comme le «modéré» Ibrahim Rugova), les Albanais pratiquent un boycott systématique des services publics: hôpitaux, écoles, etc. Refusant tout lien avec l'Etat serbe, ils créent une société parallèle de cliniques et d'écoles albanaises, qui sera finalement tolérée par Belgrade⁴.

Dès 1996, l'Armée de libération du Kosovo (UCK) entre en scène. Cette guérilla albanaise terrorise non seulement les Serbes mais aussi les Albanais qui refusent de marcher avec eux, appelant l'intervention de la police et de l'armée. C'est l'engrenage qui va conduire à la guerre du Kosovo, dont nous parlerons dans un prochain article.

Les forces serbes ne font-elles que maintenir l'ordre et protéger la population, ou sont-elles animées par une idéologie ultranationaliste ou raciste?

Le nationalisme des Serbes

Pour inciter un peuple à la haine raciale, il faut des écrits, des discours, des symboles. Or, nous n'avons trouvé aucune trace d'un prétendu exclusivisme ethnique qui aurait motivé les Serbes à persécuter les Albanais.

Après la chute du Mur de Berlin, Milosevic garde l'étiquette socialiste. Sous sa présidence, nul emblème nationaliste n'est adopté par les Serbes. Milosevic reste attaché au concept de Yougoslavie («pays des Slaves du Sud») dans sa version socialiste, avec l'idéal de fraternité qu'il véhicule. Jusqu'en 2004, même réduite au Monténégro et à la Serbie, la Yougoslavie a conservé son nom ainsi que son drapeau tricolore.

La Constitution serbe de 1990 déclare dans son article premier que la Serbie est «l'Etat démocratique de tous les citoyens qui y vivent»⁵. Existe-t-il une définition moins ethnique de la citoyenneté?

Pas de racisme de ce côté-là, donc.

On nous opposera peut-être le discours prononcé par Milosevic en 1989, à l'occasion du 600^e anniversaire de la bataille du Kosovo. Les médias répètent depuis des années que Milosevic y aurait, tel Hitler, entraîné une immense foule de Serbes dans le délire nationaliste. Etrangement, ceux qui invoquent ce discours ne le citent jamais, alors qu'une traduction française en a pourtant été publiée en 1990⁶!

Que dit Milosevic dans ce discours? Il plaide pour la société multiethnique, qu'il sent menacée. Selon lui, c'est la discorde qui a provoqué la défaite des Serbes face aux Turcs en 1389. Il en tire une leçon en faveur de la concorde entre les citoyens de la Serbie, au-delà des différences identitaires:

Jamais la Serbie n'a été habitée que des seuls Serbes. Il y vit aujourd'hui, plus qu'auparavant, beaucoup de citoyens d'autres nations, d'autres ethnies. Cela ne présente pas un handicap pour le pays. Je suis même sincèrement convaincu que c'est un avantage. C'est dans ce sens-là qu'est en train de se réorganiser la composition nationale de presque tous les Etats du monde moderne, surtout des plus développés. La cohabitation de citoyens de nationalités,

de confessions et de races différentes devient de plus en plus fréquente, de plus en plus réussie. Le socialisme en tant que forme de société évoluée et équitable, ne devrait surtout pas permettre que des hommes se partagent suivant les nations ou les confessions. (p. 312)

Le discours se termine par cette exclamation peu propre à susciter la haine raciale: *Que vivent la paix et la fraternité entre les peuples!*

On cherche en vain dans leur histoire, leurs symboles ou leurs discours, le nationalisme prétendument exacerbé des Serbes. Celui-ci ressemble un peu à ce fameux couteau sans lame dont on aurait égaré le manche.

Admettons cependant que les Serbes, par ultranationalisme, cherchent à dominer ou à écraser les autres peuples. Pourquoi ce racisme s'exercerait-il uniquement contre les Albanais et non contre les Hongrois, Tziganes, Turcs, Juifs, Gorani (Slaves musulmans), Ruthènes, bref contre les vingt-six nationalités qui peuplent la Serbie?

Les médias, pourtant largement hostiles aux Serbes, admettent que la bonne entente règne entre eux et leurs minorités autres qu'albanaise. Le 17 février dernier, la proclamation d'indépendance du Kosovo n'a pas été boycottée que par les députés serbes du Kosovo, mais aussi par les députés d'autres minorités ethniques⁷. Si les Serbes ont un nationalisme qui exclut les autres «ethnies», il est inexplicable que les minorités non-albanaises se rangent du côté des Serbes.

Cela ne révèle-t-il pas au contraire une tendance au racisme chez les Albanais?

Le nationalisme ethnique des Albanais du Kosovo

Le jour de l'«indépendance», le drapeau agité par les «Kosovars» en liesse – tant à Pristina qu'à Vienne ou à Lausanne – était celui de la nation albanaise (l'aigle à deux têtes sur fond rouge). Les dirigeants kosovars auraient pu promouvoir et diffuser le nouveau drapeau politiquement correct du Kosovo (six étoiles sur fond bleu). Mais non, c'est le drapeau albanaise qui était omniprésent dans les manifestations. Donc, ce que les manifestants célébraient, ce n'est pas l'indépendance du Kosovo, mais l'indépendance des Albanais. Nuance!

Or justement, parmi toutes les minorités habitant la Serbie, seuls les Albanais ont une tradition de nationalisme agressif. Les Albanais du Kosovo ont été utilisés contre les Serbes par tous les impérialismes, qu'ils soient turc, italien, allemand, communiste... ou américain. On le voit durant la seconde Guerre mondiale. Sous l'occupation italienne puis allemande, on estime que les milices et paramilitaires albanais assassinent environ 10000 Serbes. La division SS Skanderbeg formée d'Albanais s'illustre par sa cruauté. De 1941 à 1944, *quelque 100000 à 150000 Serbes et non-Albanais, y compris des musulmans, avaient été chassés du Kosovo par les collaborateurs albanais zélés.* [A la fin de la guerre, Tito entérine cette épuration ethnique:] *100000 Albanais musulmans qui y avaient été installés en tant que «colons» peuvent légalement y rester et y prospérer en toute quiétude. Ces colons albanais se voient accorder par Tito la citoyenneté yougoslave et le décret communiste d'interdiction du retour des Serbes, d'abord temporaire, devenant définitif.*

Ce n'est donc pas seulement la fécondité des Albanais – certes très forte – qui explique leur récente prédominance démographique dans la province. Il faut y

ajouter une immigration en provenance d'Albanie, des persécutions ainsi que l'émigration sans retour des Serbes et autres minorités.

En 1986, le *New York Times* rapportait qu'en raison de la persécution continue des Albanais envers les Serbes (vandalisme, profanations, viols, meurtres), plus de 200000 Serbes avaient été forcés de quitter la province depuis les années soixante⁸. Dans les années huitante, 40000 Serbes ont quitté le Kosovo, selon le *Washington Times*¹⁰.

L'attitude des Albanais n'a pas changé.

La violence des Albanais contre les non-Albanais habitant le Kosovo, en particulier les Tziganes, est endémique: *Au cours de la semaine passée, quatre Serbes, quatre Roms (Tziganes), un Albanais et une personne non identifiée ont été tués. (...) Les Serbes et les autres non-Albanais du Kosovo sont victimes de violences quotidiennes de la part des Albanais depuis le retrait des forces yougoslaves et l'arrivée de la force multinationale au Kosovo (KFOR) en juin 1999. Environ 240000 Serbes et autres non-Albanais ont fui la province depuis l'arrivée de la KFOR, selon des estimations du Haut commissariat pour les réfugiés de l'ONU*¹¹.

Les Albanais ne peuvent invoquer l'excuse de la vengeance, car ils n'ont jamais été opprimés par les Tziganes. Ces violences ne s'expliquent que par le racisme. Les Albanais, racistes? Vous n'y pensez pas! En 2000, le publiciste albanaise *Veton Surroi, propriétaire du quotidien Koha Ditore, a osé dénoncer la honte du «fascisme albanaise». Et que lui a valu cette prise de position courageuse? Certains journalistes du quotidien Bota Sot n'hésitèrent pas à dénoncer les «relents de slavisme» qui «infecteraient» Koha Ditore.* (*Le Temps*, 20/03/2000). Quel aveu! C'est l'histoire de celui à qui l'on fait remarquer qu'il est peut-être un peu susceptible, et qui répond, indigné: «Susceptible, moi?!»

Contrairement aux idées reçues, au Kosovo, le racisme n'est pas le fait des Serbes mais des Albanais. Voilà ce qu'il convenait de montrer avant de parler de la guerre du Kosovo.

NICOLAS DE ARAUJO
DENIS RAMELET

¹ «Du mythe serbe au nationalisme albanaise», *Le Monde*, 5-6 avril 1981, p. 2.

² «Les troubles au Kosovo sont sévèrement réprimés», *Le Monde*, 30/03/1989.

³ «La Serbie dissout le Parlement du Kosovo et révoque le gouvernement local», *Le Monde*, 07/07/1990.

⁴ Article de Florence Hartmann dans *Le Monde* du 01/09/1992.

⁵ Joseph Marko, Tomislav Boric (Hg.), *Slovenien – Kroatien – Serbien: Die neuen Verfassungen*, Wien, Böhlau Verlag, 1991, p. 318.

⁶ Slobodan Milosevic, *Les années décisives*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1990. La BBC, qui était sur place, a fait une traduction anglaise du discours, disponible sur Internet: www.hirhome.com/bbc_milosevic.htm

⁷ Elena Avdija / ats, *20 minutes*, 18/02/2008, p. 2.

⁸ Laurent Latruwe, Gordana Kostic, *La division Skanderbeg*, Paris, Ed. Godefroy de Bouillon, 2004, p. 235-236.

⁹ Henry Kamm (envoyé spécial à Pristina), «In one Yugoslav province, Serbs fear the ethnic Albanians», *The New York Times*, 28/04/1986.

¹⁰ Martin Sieff, «Yugoslav province's strife reflects 600 years of hate», *The Washington Times*, 02/02/1990, p. A8.

¹¹ Dépêche AFP du 10/04/2000.

Trinité contrapuntique

Jean Prahin, Aloÿs Fornerod, Pierre Chatton: voilà trois noms dont rien ne nous aurait permis d'imaginer qu'ils soient réunis en un même lieu et dans un même temps. Et pourtant Pierre Chatton a tenu magistralement cette gageure. C'est en effet dans le beau cadre du temple de Payerne qu'a eu lieu le dimanche 6 avril, en hommage au maître verrier Jean Prahin, à l'occasion de son nonantième anniversaire, un concert d'une tenue aussi heureuse qu'originale. Qu'on en juge.

Pierre Chatton, en quelque sorte pour illustrer musicalement les vitraux de Prahin, et notamment le grand vitrail du chœur, *le Christ triomphant*, a fait appel tout d'abord à *La Schola* de Sion qui réunit trente chanteurs de 5 à

18 ans, sous la direction de Marc Bochud. Leurs voix précises et sûres ont fait valoir, *a capella*, les musiques de Roland de Lassus, de Ludovico de Viadana, de Costanzo Festa, mais aussi de Sutermeister, d'André Sala, et de Pierre Carraz, dont les enfants ont chanté par cœur (sauf les parties grégoriennes confiées à leurs aînés) le *Jubilate Deo*.

En seconde partie, et pour évoquer les autres magnifiques vitraux du temple de Payerne, se sont trouvés réunis le compositeur Pierre Chatton, son maître Aloÿs Fornerod, et Jean Prahin, le dédicataire. Nous avons eu en effet la chance de pouvoir entendre le *Quatuor Deblüe* dans le beau quatuor de l'opus 47 dont Jacques Viret a

pu écrire, dans l'avant-propos de la partition publiée par la BCUL, qu'il est le testament spirituel de Fornerod: «[...] Sa substance musicale reste comme ailleurs légère, fluide, quintessenciée... chaque note concourt à générer une trame sonore concise et concentrée.» On s'en convainc d'emblée dès la première phrase du premier violon:



Ainsi Pierre Chatton a fait d'une pierre deux coups, rendant hommage à la fois à son maître et au maître-verrier. Il a fait plus encore puisque nous avons pu assister à la création de deux de ses œuvres, tout d'abord 3 *Contrepoints* à 5 voix, trois chansons chantées par le

quatuor à cordes et la voix superbe de Brigitte Balleys, puis une *Messe brève*, en français, donnée par *La Schola* de Sion et le *Quatuor Deblüe*. Ces deux œuvres, d'une facture toute classique et lumineuse, fornerodienne en un mot, nous donnent à penser que Pierre Chatton pourrait encore nous donner une vraie grande messe. Mais peut-être existe-t-elle déjà...

Dans tous les cas, nous lui sommes reconnaissants d'avoir saisi l'occasion de l'anniversaire de Jean Prahin pour nous permettre d'entendre de si belles œuvres, données par d'excellents et pourtant très jeunes artistes, dans la lumière de ses vitraux.

DANIEL LAUFER

Revue de presse

La masse critique

On a vu récemment surgir un nouveau projet de fusion de cantons: les deux Jura avec Neuchâtel. Les partisans d'un fédéralisme soi-disant renouvelé se précipitent sur cette nouvelle recette. M. Alain Charpilloz («Le charme secret de l'utopie-2», *Le Jura Libre* du 17 avril) leur rétorque:

[...] On avance parfois que nos petits cantons à la noix n'ont pas la «masse critique» pour affronter les «grands défis» de notre temps: le crime organisé, la concurrence chinoise, l'islamisme meurtrier, l'immigration clandestine, le trafic de drogue. Des Etats dépourvus de petits cantons à la noix ne combattent pas mieux ces fléaux. Il n'est qu'à voir l'Espagne, l'Italie, la France ou l'Allemagne. Si l'on nous explique en quoi la fusion d'Uri, Schwyz et Unterwald affaiblirait la mafia russe, nous reprendrions le débat. Dans cette attente, nous présentons à Messieurs les fusionnistes nos salutations distinguées. [...]

Faire fi des communautés historiques que sont les cantons et oublier l'attachement premier à la patrie cantonale, c'est détruire le fédéralisme et travailler à la ruine de la Confédération.

E. J.

Les démocrates et les urnes

Dans le journal *Le Temps* du 9 avril dernier¹, nous lisons les réflexions suivantes: un magistrat «élu au terme d'un débat aussi marqué part-il dans des conditions idéales pour incarner une justice non partisane?» s'interroge Olivier Jornot, député libéral.

M. Mansour de rebondir: «Une interrogation qui en amène forcément d'autres. Quels sont les avantages et les inconvénients d'une élection populaire? Faut-il conserver une couleur politique à la magistrature?».

M. Eric Cottier, procureur général vaudois, de renchérir: «Je trouve l'ensemble assez choquant et je ne voudrais pas d'une contamination de ce type. Une telle campagne partisane est contraire à l'esprit de la fonction, [un magistrat] doit fixer des priorités en fonction des moyens à disposition. Mais le risque est grand de le voir ainsi choisir ses priorités en fonctions des chances de se voir élu.»

Cette opinion est également celle de M. Pierre Cornu qui exerce la même fonction à Neuchâtel: «Les différents systèmes n'ont de valeur que si la pra-

Cœur de lynx de souffle pris

Réintroduits à grands frais il y a quelques années, les lynx se trouvent être aujourd'hui trop nombreux dans le canton. Éliminer les animaux excédentaires? Vous n'y pensez pas! Il faut les capturer et les déplacer chez certains confédérés, «en manque», paraît-il, de ces charmants félins.

On part donc en chasse et on en piège un à Rossinière. Malheur, la bête a un souffle au cœur! Comme on ne livre pas de la marchandise de mauvaise qualité et qu'on ne peut pas l'abattre, il ne reste plus qu'à le relâcher (24 heures du 3 mars).

Cette farce n'a pas laissé indifférent un lecteur de Bière, qui écrit, dans le même quotidien, le 22 mars:

Un lynx doit bien rigoler et se dire qu'avec un petit souffle au cœur, il s'est évité un long déplacement et une année d'école pour apprendre le suisse allemand!

Mais de qui se moque-t-on? Les responsables de la conservation de la faune [...] ont atteint le sommet de l'absurdité. Ils ne sont certainement pas des gens de terrain s'ils ne comprennent pas qu'avec «son lourd handicap cardiaque» il peut continuer à décimer septante chevreuils ou chamois dans une ré-

gion qui a déjà payé un trop lourd tribut à cette mauvaise gestion du félin [...].

tique permet d'exercer la fonction normalement, sans pressions et sans menace sur la réélection.» M. Claude Rouiller, ancien Président du Tribunal fédéral estime également, dans le même article, que de tels affrontements [électorales] mettent en péril l'indépendance des magistrats, précarisent leur fonction et n'apportent pas grand-chose au débat.

Que se passe-t-il, nos édiles seraient-ils tous des opposants déclarés de la démocratie élective? Si l'article de M. Mansour ne s'intéresse qu'à l'élection populaire du Procureur général de la République de Genève, les arguments utilisés par les honnêtes démocrates cités plus haut ne restent-ils pas tous valables pour un Conseiller d'Etat qui doit également fixer des priorités en fonction des besoins, incarner le bien commun non partisan et exercer sa fonction loin des pressions et menaces des ré-élections?

OLIVIER KLUNGE

¹ Questions pour une élection chahutée, article de Fati Mansour.

gion qui a déjà payé un trop lourd tribut à cette mauvaise gestion du félin [...].

J'ai toujours entendu qu'une bête qui avait une anomalie ou une maladie était une bête à éliminer! Drôle comme les théories changent!

Il n'y a pas à tortiller: ici, quand on fait les choses, on les fait bien!

Ph. R.

Mai 68, non merci!

Sous ce titre, le site internet *commentaires.com* a publié, le 17 avril, le troisième volet d'un éditorial destiné à la radio locale *Lausanne FM*. Son auteur, Pascal Décaillet, y prend résolument le contre-pied du chœur élogieux et admiratif des médias de service public et de la grande majorité de la presse à l'égard des soixante-huitards:

Ils ont vécu un grand rêve qui n'était que pour eux, leur sexe, leur épanouissement, leur jouissance, mais n'ont rien su transmettre. [...]

Ils n'ont rien su transmettre, parce qu'ils n'avaient rien voulu recevoir. Le monde commençant avec eux, ils en étaient la sainte aurore, que rien n'aurait pu précéder [...] Leur rêve, au fond, n'était pas tant celui du grand soir que du premier matin, il était de Genève plus que d'Apocalypse. De la nuit du passé, table rase.

Rien su transmettre. Ils ne faisaient que revivre, entre eux, comme dans l'ombre des confréries, le frisson de leur printemps magique. Ils ont lutté de toutes leurs forces, dans les écoles, contre la transmission de connaissances élémentaires, celles, simplement, qui peuvent donner aux élèves quelques outils, quelques repères, sur la Terre ou dans le fil du temps. [...]

Les soixante-huitards ne sont pas morts. Ils sont même, en nombre, au

pouvoir. Il en est, par exemple, en Suisse romande, à la tête de bien des écoles, systèmes ou administrations scolaires. Ils y traînent encore la majestueuse solitude de leurs rêves d'antan, gouvernement sans ménagement, se montrent sourds à toutes voix discordantes, et jusqu'à les étouffer. Aveugles à toute autre conception du savoir que la leur, qu'ils qualifient immédiatement de réactionnaire.

Ils trônent, du sommet de la plus haute tour, entre eux, comme des frères, des gardiens. Juste entre eux. Juste quelques uns. A jouer... de ce qu'ils condamnaient avec tant de haine: le pouvoir.

Juste quelques uns. De moins en moins. Encore un peu de patience. Les générations, comme les illusions, finissent toujours par passer.

M. Décaillet a quitté la Radio suisse romande l'an passé. Parmi d'autres, ces lignes iconoclastes montrent qu'il n'y était décidément pas à sa place.

Ph. R.

Sympathie

24 heures du 17 avril nous apprend que «les amis des bêtes touchés par la mort de l'ours JJ3 (l'amateur de pou-belles abattu près de Thusis, réd.) peuvent faire part de leurs sentiments dans un livre de condoléances sur internet.»

Selon le même quotidien, dans le cadre de l'opération «Lausanne Jardins 2009», «l'un des projets prévoit d'illustrer le cycle naturel en installant des moutons au Rôtillon. Les bêtes seraient ensuite mangées lors d'un méchoui géant».

Y aura-t-il aussi un livre de condoléances à disposition?

Ph. R.

Erratum

Lors de la publication de l'article *D'ivoire et de marbre ou le règne des Perregaux* (*La Nation* N° 1833 du 28 mars 2008), deux noms ont été typographiquement écorchés. Monsieur Paul Bissegger, l'auteur de l'ouvrage sur les architectes Perregaux, a vu son nom cité avec une belle constance avec un seul g. D'autre part, c'est du fonds Louis Vuillie-min (et non Vuilliemens) que M. Bissegger a extrait la monographie de Henri Perregaux sur l'architecture vaudoise. Espérons que nos lecteurs, les descendants de M. Vuillie-min, et surtout M. Bissegger nous le pardonneront!

RÉD.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Non au contre-projet

« Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »

Principe

L'initiative de l'UDC, lancée en 2003, a été retirée. Elle prévoyait la réduction du catalogue des prestations de l'assurance de base, en particulier pour la maternité, et la suppression de l'obligation de contracter, c'est-à-dire, pour les caisses, la fin de l'obligation de rembourser les prestataires de soins autorisés par l'Etat à pratiquer. Cette initiative n'avait pratiquement aucune chance de prendre en défaut la vigilance des assurés, dont les précédentes votations ainsi que des sondages répétés ont montré le ferme attachement au libre choix de leur médecin.

C'est sur le contre-projet du Conseil fédéral que nous voterons le 1^{er} juin. Il s'agit d'un nouvel article constitutionnel (117a), qui stipule notamment que les prestations doivent être efficaces, appropriées et économiques, principes déjà inscrits dans la LAMal. De surcroît, la concurrence, la transparence et la responsabilité individuelle des assurés sont encouragées. Enfin, les coûts à la charge des assurés (primes) ainsi que les contributions publiques seraient versées à l'organisme qui finance les prestations.

Financement moniste

Le versement de l'entier des contributions individuelles et publiques prises en charge par l'assurance de base à « l'organisme qui finance les prestations » est une touchante formulation qui désigne la dévolution implicite de ces fonds aux caisses-maladie. C'est ce qui est appelé le financement moniste. Les cantons seraient privés de leur compétence de contrôle et de gestion hospitalière, et devraient mettre annuellement les 8 à 10 milliards de leur contribution à disposition des caisses. Cela, ils ne le veulent sous aucun prétexte, et l'ont fait savoir à l'unanimité. Le peuple suisse s'est d'ailleurs déjà prononcé contre la caisse unique, qui engendrait en particulier le même risque de dérapage par une formidable concentration du pouvoir attribué aux caisses.

Responsabilité individuelle

Le renforcement de la responsabilité individuelle des patients apparaît comme une formulation aussi sympathique qu'inutile. Un article de loi ne saurait aboutir à un changement de mode de vie des assurés. Par contre, il pourrait ouvrir la voie à des récompenses pour bon comportement avéré, et à la pénalisation pour d'autres. Gare aux obèses et aux tabagiques. Or, la maladie peut frapper n'importe qui, y compris les sportifs sveltes ne fumant pas et buvant avec modération!

Liberté de contracter

Le texte stipule que les assurés peuvent « choisir librement un des assureurs-maladie reconnus ainsi que les fournisseurs de prestations autorisés à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie. » Derrière ces termes subtils se cache concrètement, comme les débats parlementaires l'ont bien montré, la volonté du législateur d'imposer la liberté de contracter, c'est-à-dire d'abroger le libre choix du médecin. Cela signifie que chaque caisse serait libre d'avoir une liste restreinte de médecins jugés économiques et donc autorisés par elle à fournir des prestations remboursées par l'assurance obligatoire.

Le ver est dans le fruit. Les milieux favorables au texte tenteront d'envoûter l'opinion publique en laissant croire que le nouvel article ne fait qu'entériner de bons principes de gestion de soins. Or, ces principes figurent déjà dans la LAMal, et la Constitution contient déjà un article

concis rappelant le devoir de la Confédération en matière sanitaire. Dès lors, pourquoi rajouter un texte vendu comme inoffensif? En réalité, il ne fait aucun doute que, sur le plan juridique, l'interprétation serait faite selon le mode précité.

La droite témoigne en ce domaine d'une foi inébranlable dans l'économie de marché appliquée au système de santé. Concurrence sur les prix à tous les niveaux. Qualité, efficacité, transparence et économie sont les maîtres mots énoncés dans ce texte, comme autant de slogans. Cela fait fi des nombreux articles scientifiques et observations qui montrent que les mécanismes dans la santé ne sont pas si simples, et ne réagissent pas aux lois du marché comme des entreprises classiques.

A gauche, les assureurs-maladie sont dans le collimateur, accusés de profiter de leurs clients, ce qui n'est pas sans fondement d'ailleurs. La gauche supporte plutôt mal les médecins, considérés comme une caste de privilégiés dont l'indépendance d'esprit et la liberté thérapeutique apparaissent suspects au vu de l'idéologie dominante. Un non du bout des lèvres du côté de la gauche est cependant prévisible.

Il faut s'attendre pendant cette campagne à subir l'argumentation arrogante du lobby des caisses-maladie. Une certaine presse insinue déjà le doute quant aux mobiles profonds qui animent le corps médical, leur prêtant des intérêts plus mercantiles qu'humanistes. L'annonce apocalyptique de l'évolution prévisible des coûts de la santé en l'absence de changement ne saurait tarder. On tentera aussi de présenter le cas d'autres pays à la situation prétendument plus favorable lorsque l'assureur est au pouvoir.

A Berne, le nombre de parlementaires liés d'une façon ou d'une autre aux caisses-maladie est très important, et explique pour l'essentiel la direction politique actuelle de la Confédération en ce domaine.

Dans le parti radical, il faut signaler en particulier deux médecins ayant rangé leur stéthoscope depuis longtemps pour une carrière politique: Felix Gutzwiller, cheville ouvrière du contre-projet, à qui l'on prête l'ambition de vouloir succéder à Pascal Couchepin, et le Vaudois Charles Favre, président de H+ (hôpitaux suisses), qui semble plongé dans le mythe de la concurrence effrénée. Il cherche en effet à multiplier les statistiques hospitalières afin de pouvoir, à l'horizon 2010, établir des forfaits hospitaliers par diagnostic. Dans le cadre de la transparence, les informations seraient disponibles sur internet, en particulier les coûts moyens par hôpitaux et par services, incluant les taux de complications, de mortalité, de durée de séjour, etc... Ainsi, un Vaudois aurait le grand bonheur de pouvoir se faire opérer à Zurich en comptant gagner statistiquement quelques pourcents sur les complications, et par exemple 4,28 heures d'hospitalisation en moins pour l'affection en cause... Voilà le genre de dérive qui nous guette avec un système moniste joint à la conviction maniaque que le système de santé doit résolument se plier aux mêmes lois du marché qu'une entreprise quelconque.

A ce titre, le fait de graver ce texte dans le granit constitutionnel rendrait particulièrement difficile la réussite de futures initiatives plus conformes aux intérêts réels des patients et des médecins.

Coûts

Il faut bien se rendre à l'évidence: le système de santé ne saurait actuellement

évoluer vers une diminution des coûts. La seule solution pour y parvenir serait de diminuer la charge de l'assurance de base en la démantelant au profit du libre choix des complémentaires. Or, c'est politiquement impossible, tant le principe de solidarité face à la maladie est une ferme caractéristique de notre système. L'atténuer ouvrirait la porte à un accès différencié aux soins, considéré comme une *médecine à deux vitesses*, dont personne actuellement ne peut soutenir le discours.

En dehors de cela, il serait naïf de croire que l'on puisse actuellement ne serait-ce que stabiliser les coûts. Un objectif très élevé serait de pouvoir limiter leur augmentation à celle du coût de la vie, ou de la croissance du produit intérieur brut. C'est cependant peu réaliste, en raison du vieillissement de la population qui grignote à lui seul environ quatre points par an de croissance des coûts, de l'évolution de la prise en charge de maladies chroniques telles que le cancer ou la maladie d'Alzheimer. C'est également sans compter avec un facteur capital qui est la modification durable et en profondeur du tissu social, caractérisé en particulier par un individualisme et une solitude plus marqués que dans les générations précédentes. La disparition de référentiels forts ajoute à ce sentiment avec, comme corollaire, le recours plus fréquent à l'aide médicale. Dans l'ensemble, les coûts globaux engendrés ne sauraient être jugés à la légère comme extravagants ou en marge de la capacité économique du pays. Il est urgent de rappeler la nécessité d'une médecine humaine avant d'être économique, ce dernier aspect n'étant qu'un indicateur parmi d'autres. Une entreprise doit gagner de l'argent pour survivre, un malade doit d'abord survivre et guérir pour continuer à gagner sa vie. Les conditions de la survie sont d'un tout autre ordre en matière de santé. Elles dépendent certes des ressources propres de l'individu, mais aussi de façon importante de la relation de confiance entre le patient et son médecin,

nécessitant en particulier le libre choix de ce dernier. La compétence et les moyens techniques sont également déterminants. Vouloir brider le système à ces deux niveaux serait une grave erreur, de surcroît contre-productive. Il convient de rappeler que tous ceux, et pas seulement les médecins, qui ont une activité auprès des malades contribuent au bien commun par un travail souvent dans l'ombre, dans une relation respectueuse et délicate avec le patient. Pudiques, ils n'ont pas l'arrogance et la visibilité médiatique dont bénéficient ou s'octroient les technocrates de tous poils qui gravitent autour de la santé publique. Ils contribuent néanmoins d'une façon importante à la stabilité sociale, par l'écoute et la prise en charge du malheur sous la forme d'une atteinte à la santé, et ce jusqu'à la mort.

Conclusions

Avec ce projet d'article constitutionnel, c'est un changement majeur du système de santé qui nous est proposé. Loin des propos lénifiants qui nous seront tenus, c'est rien moins que la fin du libre choix du médecin qui est en cause, ainsi que la mainmise sur le financement des hôpitaux par les caisses-maladie, avec la perte des compétences cantonales dans le domaine de la santé. De nombreux effets pervers sont à prévoir en cas d'acceptation, qui nuiraient en définitive à la qualité des prestations médicales et à la relation médecin-patient, privant l'un et l'autre de la liberté indispensable à la relation de confiance qui est le socle de la valeur des soins prodigués.

Ce contre-projet ne résout rien, il atténue les modes de régulation habituels entre partenaires, renforce la pression de manière inopportune tant auprès des assurés que des prestataires de soins. Il trompe en fait la population sur l'essentiel. C'est avec une ferme conviction que nous voterons NON le 1^{er} juin.

JEAN-FRANÇOIS LUTHI

Le Coin du Ronchon

Les écologistes à la poubelle!

Or doncques, le climat politique régnant en Suisse se dégrade de manière inquiétante. Aux Grisons, une personnalité officielle dont le seul tort est d'exercer consciencieusement sa fonction focalise aujourd'hui toute la haine et la fureur d'un mouvement extrême, au point d'avoir reçu injures et menaces de mort. Les adorateurs d'une Suisse mythiquement pure et naturelle ne pardonnent pas à ceux qui ont éliminé leur idole – une véritable bête politique.

Si vous ne le croyez pas, ou si vous vous apprêtez à adresser des protestations courroucées à la rédaction de *La Nation*, allez donc voir sur internet. Avec les mots clés «Grisons» et «menaces de mort», cet article du *Matin* sort en première position dans tout bon moteur de recherche: «M. Georg Brosi, directeur de l'Office grison de la chasse, fait l'objet de graves menaces et d'insultes pour avoir donné le feu vert à la mise à mort de JJ3.»

La décision d'abattre le charmant nounours ainsi immatriculé a pourtant été approuvée par l'Office fédéral de l'environnement – où l'on se soucie généralement davantage du bien-être des animaux que de celui des êtres humains – et conformément à un «Plan ours» prévoyant le cas tout à fait exceptionnel où un ours se comporterait comme un ours.

Si Monsieur JJ3 a dû être éliminé, ce n'est pas par la lubie d'un anti-écologiste primaire, mais bien parce que son attirance pour les poubelles l'avait rendu dangereux pour les habitants de la région.

Las, c'était compter sans la *nounoursmania* paranoïaque des militants du WWF et autres citoyens dégénérés aux yeux desquels la mort de quelques montagnards n'a pas plus d'importance que celles du directeur de l'Office de la chasse et d'une poignée de moutons. Plutôt tuer père et mère que de toucher à un seul poil de nos *gentils zamis les zani-maux!* Sur internet, l'article du *Matin* a été suivi d'une effrayante série de commentaires haineux et d'appels au meurtre parfaitement explicites, parfois même signés! Mais puisque JJ3 est mort, tout cela est sans doute parfaitement légal.

En marge de ces édifiantes réactions, le WWF «officiel» a présenté à la presse sa «solution»: des prototypes de poubelles à l'épreuve des plantigrades! Des poubelles... Serait-ce le seul endroit où nous autres, pauvres bipèdes, pourrions désormais échapper à tous les frères et sœurs de JJ3? Des poubelles... Eh bien, messieurs dames les écologistes, si vous y tenez *mordicus*, alors entrez-y les premiers!

LE RONCHON